

## 26714 - Retarder le pèlerinage sans excuse

---

### question

Comment juger celui qui retarde l'accomplissement du pèlerinage tout en ayant les moyens de le faire?

### la réponse favorite

Louanges à Allah. Bénédiction et salut soient sur le Messager d'Allah. Celui qui peut faire le pèlerinage et le retarde sans excuse commet un péché énorme. Et il doit s'empresse à se repentir devant Allah et procéder immédiatement au pèlerinage, compte tenu de la parole du Transcendant : « **Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison. Et quiconque ne croit pas... Allah Se passe largement des mondes.** » ( Coran,3:97) et compte tenu aussi de la parole du Prophète (bénédition est salut soient sur lui): « **L'islam repose sur cinq piliers: témoigner qu'il n' y a pas de dieu en dehors d'Allah et que Muhammad est Son messager, observer la Prière, acquitter la zakate, jeûner le Ramadan et faire le pèlerinage à La Mecque.**» (Déclaré authentique par al-Boukhari et par Mouslim, respectivement n°8 et n° 16) et compte tenu enfin de ces propos du Prophète (bénédition est salut soient sur lui) prononcés en réponse à une question de Gabriel (psl): « **que tu témoignes qu'il n' y a pas de dieu en dehors d'Allah et que Muhammad est Son messager, que tu observes la Prière, que tu acquittes la zakate, que tu jeûnes le ramadan et que tu accomplis le pèlerinage...**» (Cité par Mouslim dans son Sahih,8) à partir d'un hadith d'Omar ibn al-Khattab (P.A.a) Allah est le garant de l'assistance.